

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 26 mars 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE204426001

**Conclure des ententes-cadre avec les firmes
Ethnoscop inc. et Arkéos inc. pour la fourniture
de services professionnels pour effectuer
diverses études et interventions archéologiques
sur le territoire de l'agglomération de Montréal,
pour une durée de trente-six mois - Montant
estimé des ententes : 1 989 113,49 \$, taxes
incluses - Appel d'offres public 19-17827 - (deux
soumissionnaires).**

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE204426001

Conclure des ententes-cadre avec les firmes Ethnoscop inc. et Arkéos inc. pour la fourniture de services professionnels pour effectuer diverses études et interventions archéologiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de trente-six mois - Montant estimé des ententes : 1 989 113,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17827 - (deux soumissionnaires).

À sa séance du 26 février 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$:*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Contrat 1 - Ethnoscop).*

Le 11 mars dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la mobilité ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

La Commission salue le suivi de la diffusion de l'appel d'offres effectué par l'agent d'approvisionnement dans l'objectif d'assurer la réception du plus grand nombre de soumissions possibles. De plus, il a été expliqué que le projet avait été scindé dans l'objectif d'intéresser une plus petite firme. La Commission salue la volonté du Service d'ouvrir le marché. Bien que seules deux firmes aient acheté les documents de l'appel d'offres, les deux ont déposé une soumission. Ceci n'a tout de même pas permis d'octroyer le lot 3 par manque de soumission en raison de la limite d'un seul contrat par firme. Il a été précisé que les besoins seraient évalués avant de relancer l'appel d'offres pour octroyer le 3^e contrat.

De plus, le Service a précisé que les ententes-cadres visent à obtenir une offre de service plus flexible pour la réalisation des différents projets, cependant peu de firmes expertes sont présentes sur le marché de la région montréalaise. Seulement six firmes, dont deux représentées par des travailleurs autonomes et une petite firme, sont habilitées à soumissionner sur des contrats de 100 000\$ et plus. Les travaux en cours du REM, du MTQ et d'Hydro-Québec monopolisent actuellement les équipes de ces

firμες. En outre, le fait d'avoir à assumer des frais importants, notamment en lien avec l'excavation des sites posent un défi de liquidité à certaines de ces firmes. Les firmes établies dans l'Est de la province ne sont pas inscrites au registre des fournisseurs de la Ville.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$:*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Contrat 1 - Ethnoscop).*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE204426001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.